



COMMUNE DE VILLENUEVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MARS 2025

Date de la convocation : 6 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil Municipal de Villeneuve, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas FEDOU, Maire

Présents : FEDOU Nicolas – SIMONNIN-TOMASEK Claudie – VIEULLES Gilles – FLAGEL Magali – OULIÉ Joël – CALASTRENG Jacqueline – ARTIS Régis – ROBERT Anne-Marie – PORTIER Thomas – MELENDOTAUZIN Rose-Marie – CALGARO Stéphane – GIUSTI Robert – VICTOIRE-BOSC Alice (à compter de la 4^e délibération)

Absents excusés avec procuration : AUGUSTIN Laetitia à Magali FLAGEL – MAFFRE Pierre à ARTIS Régis

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : SIMONNIN-TOMASEK Claudie

La séance a été ouverte à 18h00, sous la présidence de Nicolas FEDOU, Maire de Villeneuve. Claudie SIMONNIN-TOMASEK a été désignée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les dossiers à l'ordre du jour.

1 – CULTURE : Approbation de la convention de prêt avec la Médiathèque Départementale

Délibération n°2025-02-01

Magali FLAGEL, adjointe en charge de la Médiathèque, expose que la Médiathèque Municipale travaille en partenariat étroit avec les services du Conseil Départemental et notamment la Médiathèque Départementale.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de formaliser cette collaboration par le biais d'une convention qui prévoit les modalités des prestations fournies par les services départementaux : prêt de documents, expositions, formations ...

Monsieur le Maire précise que la convention aurait une durée de 5 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** la convention de prêt de documents avec la Médiathèque Départementale annexée à la présente délibération.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 2 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

2 – TERRES DU LAURAGAIS : Approbation de la convention avec Terres du Lauragais et l'Office de tourisme pour la mise à disposition du service DECLALOC

Délibération n°2025-02-02

Monsieur le Maire présente l'outil « DÉCLALOC » déployé par la société Nouveaux territoires, il s'agit d'un outil mutualisé de déclaration préalable des locations de courte durée. Cette solution permettra d'effectuer en ligne :

- Le CERFA de déclaration des meublés de tourisme,
- Le CERFA de déclaration des chambres d'hôtes,
- La déclaration Loi pour une République numérique et l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres obligatoirement affiché par les plateformes de location en ligne.

Ce dispositif est porté par l'intercommunalité qui propose de conclure une convention de mise à disposition de cet outil pour les communes intéressées.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service DECLALOC par Terres du Lauragais et l'office de tourisme intercommunal,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 2 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

3 – SDEHG : Rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du Stade Raymond Castelle : approbation du projet et fixation du mode de financement

Délibération n°2025-02-03

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la demande de la commune en date du **06/12/2024** concernant **la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Raymond Castelle**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- ✓ Remplacement des projecteurs du stade Raymond CASTELLE par des projecteurs à LEDS.
- ✓ Dépose de 8 projecteurs iodure métallique de 2000 W.
- ✓ Mise en place de 8 projecteurs à Led de 1500 W environ.
- ✓ L'éclairage doit respecter les niveaux d'éclairement afin de répondre aux performances de la Fédération Française de Rugby.
- ✓ Eclairement moyen horizontal à maintenir : 200 lux,

- ✓ Uniformité générale d'éclairage : supérieur ou égal à 0,7,
- ✓ Rapport entre la valeur la plus faible d'éclairage et la plus forte : supérieur ou égal à 0,7,
- ✓ Ces matériels devront avoir une garantie de 5 ans (pièces et main d'œuvre) et répondre au cas 1 de la fiche CEE.
- ✓ Les mâts seront conservés.
- ✓ L'étude ne prend pas en compte la rénovation du réseau d'éclairage.
- ✓ S'il s'avère, lors de l'étude, que les mâts ou le réseau présentent des défauts, le projet sera revu en conséquence.

Le montant HT du projet est de **24 000 €**. Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à **14 676 €**. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux. Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de financer cette opération via le versement d'un fonds de concours au SDEHG imputé en section d'investissement, il indique que la commission travaux a émis un avis favorable sur ce dossier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'avant-projet sommaire établi par le SDEHG de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Raymond Castelle à hauteur de 24 000€ HT et une part communale estimée à 14 676€,
- ✓ **DECIDE DE COUVRIR** la participation communale par le biais d'un **fonds de concours** : de verser au SDEHG, une subvention d'équipement d'un montant égal au montant appelé par le SDEHG, en un versement unique de la section d'investissement du budget communal,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025 de la commune,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération,

Votants : 14 (dont 2 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

Arrivée d'Alice VICTOIRE-BOSC à 18h15.

4 – SUBVENTIONS : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de visiophones aux entrées des écoles

Délibération n°2025-02-04

Monsieur le Maire indique que la sécurité des élèves, des enseignants et du personnel périscolaire est une priorité pour notre commune. Dans un contexte où la vigilance est accrue face aux intrusions et aux risques potentiels (Plan Vigipirate), il est nécessaire de renforcer les dispositifs de contrôle d'accès aux établissements scolaires. A cet effet, il est proposé d'installer des visiophones aux entrées des écoles pour sécuriser l'accès.

Monsieur le Maire indique qu'un premier chiffrage a été effectué : le montant s'élève à 13 262,00€.

Afin de financer cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de territoire 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avant-projet d'installation de visiophones aux entrées des écoles pour un montant de 13 262€.
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoire la plus élevée possible
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 15 (dont
2 procurations)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5 – FINANCES : Ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du budget primitif

Délibération n°2025-02-05

Vu l'article L.1612-1 du CGCT,

Vu la délibération n°2024-03-06 portant vote du Budget Primitif 2024,

Vu la lettre d'observation de Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de Haute-Garonne en date du 29 janvier 2025 complétée par un courriel du 12 février 2025,

Considérant que les crédits d'investissement votés au Budget 2024 sont de **173 789,32 euros** (déduction faite du remboursement de la dette en capital (173 789,32€) et des restes à réaliser de l'exercice 2023 (1 310,68€) et non de 175 100€,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ **D'ANNULER et REMPLACER** la délibération n°2025-01-04 en date du 21 janvier 2025,
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 de la collectivité
- ✓ **D'OUVRIR** les crédits correspondants à hauteur de **43 447,33 €** (173 789,32 x 0,25) pour le financement des dépenses suivantes :

OPERATION	SOMME
Réhabilitation de la sacristie de l'Eglise	21 000 €
Matériel informatique	1 500 €
Toiture de la Halle	5 000€
Ralentisseurs Chemin des Berges	14 672,33€
Mobilier espaces publics	1 275€

SOMME A DISTRIBUER	43 447,33€
---------------------------	-------------------

- ✓ **DE DONNER** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces utiles pour ces dépenses

Votants : 15 (dont
2 procurations)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6 – FINANCES : Approbation du compte de gestion – Exercice 2024

Délibération n°2025-02-06

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2024 transmis par Monsieur BRUYERE, comptable public du Service de gestion comptable de Revel,

Vu l'exécution budgétaire,

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal qui constate la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024 transmis par le Comptable public et annexé à la présente délibération.
- ✓ **DÉCLARE** que le compte de gestion n'appelle ni observations ni réserves de sa part,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération,

Votants : 15 (dont 2 procurations)	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

7 – FINANCES : Approbation du compte administratif – Exercice 2024

Délibération n°2025-02-07

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, ordonnateur, s'est retiré. En qualité de doyenne d'âge de l'assemblée, Madame Jacqueline CALASTRENG a été désignée pour présider l'assemblée pour l'examen de cette délibération. La parole est donnée à Monsieur CANEVESE, Secrétaire Général, pour la présentation des résultats de l'année.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Vu les résultats de l'exercice,

Vu l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses,

Où l'exposé de Madame la Présidente de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats sont présentés ci-après et annexé à la présente délibération :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2024	Dépenses	1 212 271,33 €	286 953,09 €
	Recettes	1 390 415,07 €	495 712,94 €
	Résultat de l'exercice	178 143,74 €	208 759,85 €
Résultats cumulés des exercices précédents		443 896,73 €	- 210 385,84 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024		622 040,47 €	- 1 625,99€
Solde des Restes à réaliser			-5 601,51 €
Besoin de financement à couvrir par l'excédent de fonctionnement			-7 227,50 €

D'où :

Résultat de clôture	614 812,97 €
---------------------	---------------------

- ✓ **DE CONSTATER** la sincérité des restes à réaliser en recettes (12 269,03€) et en dépenses (17 870,54€),
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 2 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
------------------------------------	-----------	------------	----------------

8 – FINANCES : Affectation du résultat – Exercice 2024

Délibération n°2025-02-08

Monsieur le Maire indique que pour donner suite à l'adoption du compte administratif 2024 et la détermination du résultat de l'exercice, il convient de procéder à son affectation.

Monsieur le Maire expose que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement s'élevant à **622 040,47 €**.

Monsieur le Maire propose une affectation complémentaire en investissement à hauteur de 22 040,47€.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	178 143,74
+ Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024 (cpte 002)	443 896,73
= Résultat de fonctionnement 2024 cumulé à affecter en 2025	622 040,47

= Solde d'exécution de l'investissement	-1 625,99
--	------------------

Recettes d'investissement de 2024 restant à réaliser sur 2025	12 269,03
- Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser sur 2025	17 870,54
= Solde des restes à réaliser	-5 601,51

Soit un besoin de financement de	-7 227,50
---	------------------

Résultat de fonctionnement à affecter	622 040,47
- Affectation en recettes d'investissement cpte 1068	-22 040,47
= Report en recettes de fonctionnement compte 002	600 000,00

- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 15 (dont 4 procurations)	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

9- Décisions prises en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

2025-01	27/01/25	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché « Diagnostic sanitaire de la toiture de la Halle de Villeneuve »
2025-02	28/01/25	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché - Création de ralentisseurs au Chemin des Berges
2025-03	10/02/25	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché "Piétonnier Liaison Puntou-Merdéric"
2025-04	20/02/2025	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché "Piétonnier Liaison Puntou-Merdéric" - Devis modifié
2025-05	20/02/2025	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché "Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs"
2025-06	24/02/2025	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché "Rénovation de l'électricité des appartements"
2025-07	10/03/2025	COMMANDE PUBLIQUE	Attribution Marché "Changement sol WC Maternelle"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES LORS DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2025 :

N° d'ordre	Domaine	Libellé
2025-02-01	CULTURE	Approbation de la convention de prêt avec la Médiathèque départementale
2025-02-02	TERRES DU LAURAGAIS	Approbation de la convention avec Terres du Lauragais et l'Office de tourisme pour la mise à disposition du service DECLALOC
2025-02-03	SDEHG	Rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du Stade Raymond Castelle : approbation du projet et fixation du mode de financement
2025-02-04	SUBVENTIONS	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation de visiophones aux entrées des écoles
2025-02-05	FINANCES	Ouverture de crédits d'investissement avant l'adoption du budget primitif
2025-02-06	FINANCES	Approbation du compte de gestion – Exercice 2024
2025-02-07	FINANCES	Approbation du compte administratif – Exercice 2024
2025-02-08	FINANCES	Affectation du résultat – Exercice 2024

**Le Maire,
Nicolas FEDOU**